



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK**

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 4/2024

**ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL
23 C Rue Principale (Section 2 parcelle 161)**

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande par courrier de M. HELMSTETTER Jehan demeurant 24 B Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck sollicitant l'autorisation d'occupation du domaine public du terrain situé 23 C Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck, références cadastrales : section 2, parcelle 161 ;

Vu les travaux de pose de dalles par la Société FB Groupe Zone Industrielle Esch-Schiffange L-4149 ESCH-SUR-ALZETTE

A R R E T E

Article 1 : M. HELMSTETTER Jehan demeurant 24 B Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck est autorisé à occuper le domaine public devant le terrain références cadastrales : section 2, parcelle 161 sans gêner les autres usagers ou obstruer les accès de la voie publique ;

Article 2 : La présente autorisation est accordée à compter du lundi 25 mars à 8h00 jusqu'à 18h00. Il appartiendra à la Sté **FB Groupe Zone Industrielle Esch-Schiffange L-4149 ESCH-SUR-ALZETTE** de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1. L'entreprise favorisera l'accessibilité des habitations impactées par l'emprise des travaux ;

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune ;

Article 4 - Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de BAT de RETTEL
- FB Groupe Zone Industrielle Esch-Schiffange L-4149 ESCH-SUR-ALZETTE
- M. HELMSTETTER Jehan demeurant 24 B Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 19/03/2024

Le Maire Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20240321-ARRETE42024-A1
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024